



## e mal-être médical et la dérive du système de santé ...

Nous sommes à deux mois environ des élections présidentielles, et le moins que l'on puisse dire est que la santé ne semble pas être au centre des programmes de la plupart des candidats. Et pourtant, il règne un vrai malaise parmi les acteurs du monde de la santé, et il serait bon que le pouvoir politique s'en préoccupe.

La source principale de ce mal-être est sans doute le sentiment qu'ont beaucoup de médecins, et notamment les hospitaliers, qu'on ne leur demande plus de soigner correctement des malades, mais plutôt de tenter de gonfler les finances de leurs institutions. Il n'y a qu'à observer ce qui se dit dans les réunions de pôle, où l'essentiel des discussions tourne maintenant autour de considérations "économiques" et non plus de problématiques de soins. Ce n'est pourtant pas pour cela que la plupart des médecins, infirmiers ou soignants ont choisi leur métier !

Cette réflexion m'a remis en mémoire un éditorial un peu espiègle que j'avais écrit pour La Lettre du Cardiologue il y a près de 25 ans, et qui proposait quelques recettes pour justifier la réalisation d'une coronarographie abusive\*. A l'époque, les cardiologues interventionnels exerçant dans des structures privées s'étaient sentis particulièrement visés, alors que mon raisonnement allait bien au-delà d'eux. Malheureusement, je pourrais aujourd'hui reprendre et étendre à de très nombreux autres actes techniques ce que j'écrivais alors à propos de la coronarographie : et grâce à l'introduction de la T2A comme mode de rémunération des établissements publics, les cardiologues libéraux n'auraient plus de doute sur l'universalité de mon propos. A cause de la T2A, l'administration hospitalière en vient à plébisciter les actes inutiles, dès lors qu'ils ramènent de l'argent dans les caisses de l'hôpital ; il existe donc une incitation institutionnelle à la réalisation d'actes, diagnostiques ou thérapeutiques, dont la justification clinique est bien souvent totalement (ou presque) inexistante. Le système est dramatique, car il est quasiment impossible d'y résister, si on veut éviter de voir les finances de son service ou de son département étranglées. D'un raisonnement médical, le médecin est poussé à passer à un raisonnement économique "productiviste", qui a d'autant moins de sens que ce qui rapporte de l'argent à l'hôpital coûte à la sécurité sociale, et donc à chaque citoyen.

Il serait grand temps de remettre en question ce système, absurde à tous points de vue. Si l'idée d'indexer les finances des établissements sur leur niveau d'activité est en elle-même pleine de bon sens, le système dérape quand, comme c'est le cas actuellement, il ne définit l'activité que par la réalisation d'actes techniques : une angioplastie coronaire simple, réalisée en 20 minutes, rapporte infiniment plus qu'une consultation de trois quarts d'heure, au cours de laquelle le cardiologue aura pris la peine d'expliquer à son patient ce qu'est sa maladie et comment il faut procéder, dans sa vie quotidienne, pour essayer d'en ralentir l'évolution.

Le malaise actuel vient de là : le malade n'est plus au centre du raisonnement, et la maladie guère plus. Seule compte la réalisation d'actes "rémunérateurs".

Il est grand temps que cela change : messieurs les candidats, il serait bon que vous y réfléchissiez !

**Nicolas Danchin**  
Rédacteur en chef

**Rédacteur en chef**  
Nicolas Danchin

**Rédacteurs en chef adjoints**  
Michel Farnier  
Paul Valensi

**Comité éditorial**  
Nadia Aissaoui  
Eric Bonnefoy Cudraz  
Serge Boveda  
Bertrand Cariou  
François Carré  
Bernard Charbonnel  
Yves Cottin  
Sébastien Czernichow  
Erwan Donal  
Laurent Fauchier  
Bruno Guerci  
Pascal Gueret  
Yves Juillièrre  
Jean-Yves Le Heuzey  
Jean-François Leclercq  
Pascal Leprince  
Eloi Marijon  
Nicolas Meneveau  
Jean-Luc Monin  
Alfred Penfornis  
Pascal Poncelet  
Etienne Puymirat  
Alban Redheuil  
Philippe Romejko  
David Rosenbaum

**Coordination médicale**  
Paule Guimbail

**Contact commercial**  
Suzanne Ricard  
Tél. : +33 (0)1 40 88 94 48

**Direction artistique**  
Françoise Genton

Imprimerie : Passion Graphic  
11 rue Denis Papin  
Z.A des 50 Arpents  
77680 Roissy en Brie  
Tél : 01 64 05 46 88



Cordiam est une publication d'Impact Medicom  
N° ISSN 2425-7249  
Abonnement :  
1 an : 49€  
www.e-cordiam.fr  
N° de Commission Paritaire :  
1121 T 92545  
Dépôt Légal : à parution  
cordiam@impact-medicom.com  
3-5, bd Paul-Emile Victor  
92523 Neuilly-sur-Seine cedex  
Tél. : +33 (0)1 47 22 52 20  
Fax : +33 (0)1 46 41 05 21  
SARL au capital de 30 000€

**Directeur de la publication  
et représentant légal**  
Patricia Lhote

JANVIER / FÉVRIER 2017